

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE

SESSION 2011

RAPPORT DE JURY

La session 2011 confirme à son tour l'intérêt croissant que suscite l'examen de certification complémentaire chez les enseignants des disciplines non linguistiques de notre académie. Le nombre de candidats présents à la session 2011 a connu une hausse de 33% par rapport à la session précédente : 116 candidats présents pour 135 inscrits. Le vivier de professeurs habilités à enseigner une discipline non linguistique en langue vivante étrangère s'étend et se diversifie aussi bien dans l'enseignement général que dans l'enseignement technologique, technique et professionnel. Avec au total 22 disciplines non linguistiques, l'éventail est très large. Force est de constater que les disciplines d'enseignement général totalisent à elles seules 75% des candidats reçus. Les disciplines non linguistiques les plus représentées sont les mathématiques, les sciences de la vie et de la terre et commerce-vente. L'anglais et l'espagnol se partagent la quasi-totalité des candidats avec respectivement 70% et 24%, l'allemand, l'italien et le portugais les 6% restants. Nous nous félicitons de cette évolution qui facilite la mise en œuvre de la politique nationale et académique. La réforme du lycée vise à développer l'enseignement des disciplines non linguistiques en langues étrangères. Rappelons que cet enseignement n'est pas réservé aux seules sections européennes ou de langues orientales et peut même être proposé de façon ponctuelle dès lors que le lycée voire le collège dispose de professeurs admis à l'examen de certification complémentaire.

La session 2011 connaît un taux de réussite satisfaisant de 64,7%. 75 candidats ont obtenu des notes égales ou supérieures à 10. Le jury a assisté à de nombreuses prestations de très bonne voire excellente qualité (31 notes égales ou supérieures à 16 sur 20). Les candidats admis ont tous fait preuve d'une maîtrise de la langue étrangère se situant au moins au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues dans les domaines de la compréhension, de l'expression orale en continu et en interaction. Ils disposaient par ailleurs de connaissances solides du fonctionnement des sections européennes ou de langues orientales ainsi que des programmes officiels propres à chaque discipline. Le jury tient à saluer la qualité de la plupart des dossiers présentés et le soin apporté à la préparation des exposés.

La maîtrise insuffisante de la langue étrangère, la méconnaissance du lexique spécifique à la discipline non linguistique et/ou la méconnaissance des textes officiels voire des programmes officiels de la discipline, l'absence de réflexion sur l'intérêt et sur la spécificité de l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère ont toutefois amené le jury à ajourner 41 candidats.

Rappelons que l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum qui s'appuie en partie sur le rapport que le candidat aura remis en déposant sa demande d'inscription à l'examen. L'épreuve débute par un **exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, qui**

s'effectue, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

Lors de l'exposé qui prend appui sur la formation universitaire et/ou professionnelle, le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel. Le jury a apprécié les présentations qui faisaient apparaître que la certification complémentaire n'était pas seulement perçue comme la reconnaissance d'un savoir-faire personnel mais bien comme **une compétence à mettre au service des élèves**. Nombreux sont les candidats à avoir fait le choix de présenter leur exposé en langue étrangère.

L'entretien permet au jury d'apprécier

- **la maîtrise de la langue étrangère** (l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ; la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ; la maîtrise du langage de la classe) ;
- **la maîtrise de la bi-culturalité** (savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ; connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux ou plusieurs pays) ;
- **la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère**, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc.;
- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes ou de langues orientales**;
- **la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire**.

Nous conseillons aux futurs candidats de prendre l'attache des services de la DAREIC pour connaître les stages à l'étranger proposés aux professeurs enseignant une discipline non linguistique en langue étrangère.

Ludger HERZIG
Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional

Président du jury